

Le combat des parents de Nathan pour récupérer leur fils

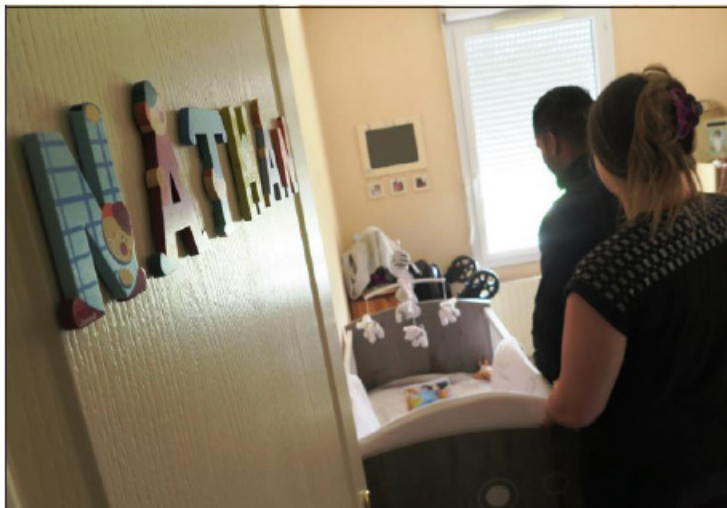
Le 28 mai, Nathan aura un an. Et, normalement, ses parents ne pourront pas fêter ce premier anniversaire avec lui. Parce que le 28 mai tombe un samedi et que le samedi ne fait pas partie des quatre jours pendant lesquels ce couple de Martinérois peut voir son enfant. Trois heures à chaque fois.

Ainsi en a décidé le juge des enfants au milieu du mois de mars. Élargissant les deux heures hebdomadaires auxquelles leur vie de famille était réduite depuis la fin de l'été dernier. Depuis que des lésions ont été observées sur les os de Nathan, par le personnel du CHU où ses parents avaient amené l'enfant alors âgé de deux mois et demi. Depuis qu'ils n'ont su expliquer la raison de ces lésions. Depuis ce signalement au procureur de la République.

Depuis cette ordonnance de placement provisoire qui a envoyé Nathan à la pouponnière.

Un rapport médical parle de fragilité osseuse

Alors qu'ils s'apprentent à rencontrer un juge d'instruction chargé de déterminer si oui ou non, les deux jeunes parents ont été maltraitants, le couple de Martinérois se bat auprès des juges des enfants successeurs pour récupérer la garde de son enfant. Certains qu'ils sont de n'avoir pas commis de violence. Une certitude renfor-



Les parents de Nathan voient désormais leur fils trois heures quatre jours par semaine. Si les techniciens d'intervention sociale et familiale sont en nombre suffisant...

cée par les conclusions d'un médecin du groupe hospitalier Necker-Enfants malade qui, s'appuyant sur le rapport d'un autre médecin spécialisé dans l'évaluation des maladies métaboliques osseuses et de la nutrition, parle d'ostéopénie et de fragilité osseuse.

"Ces fractures peuvent, dans le contexte, être expliquées par des gestes de la vie quotidienne", glisse le médecin. L'examen concluant à une "ostéopénie significative" avait mis en lumière un déficit de la densité osseuse de l'ordre de 34 %.

Sauf que les médecins experts nommés par le juge d'instruction remettent en cause ces conclusions. Ou plutôt les résultats des examens de densitométrie osseuse dont la fiabilité, faute de connaissance et de bibliographie suffisamment épaisses sur le sujet, est remise en cause pour les enfants de moins de trois ans.

« Personne ne peut dire quelle intensité peut provoquer ces lésions en cas de fragilité osseuse. Aucune trace cutanée n'a été observée, le pédiatre qui le suivait n'avait rien observé jusque-

là », argumente la grand-mère de Nathan pour qui l'étiquette de "parents maltraitants" a été bien hâtivement collée sur le front des parents de son petit-fils.

Querelle médicale

Une grand-mère pour qui, faute d'éléments médicaux pouvant expliquer les lésions constatées sur les os de Nathan, la décision de placer le bébé a été prise au seul nom de la statistique. « Il y a statistiquement beaucoup plus de cas de maltraitance que de cas de maladies os-

seuses rares chez un bébé, alors ils ont conclu à une maltraitance... », explique-t-elle.

Sauf que depuis, une ostéopénie a été diagnostiquée... avant d'être contredite. Une "querelle médicale" dénoncée par la famille de Nathan qui, il y a quelques semaines, s'était déjà heurtée à une contradiction judiciaire. Le tribunal administratif de Grenoble, s'appuyant sur le dépassement du délai de six mois au cours duquel une ordonnance de placement provisoire doit être réexaminée, avait en effet ordonné la remise de Nathan à ses parents. Ce qu'avait refusé le personnel de la pouponnière du Charmeyran de La Tronche au prétexte qu'une nouvelle ordonnance de placement provisoire devait être prise. Elle avait été prise et Nathan était resté à la pouponnière. Il y est toujours. Et ses parents multiplient les démarches pour prouver leur innocence et récupérer la garde de leur enfant. Répétant que leur enfant est malade, pas maltraité.

Le 28 mai, Nathan aura un an. Et il devrait vivre son premier anniversaire à la pouponnière. Là où il a passé son premier Noël. L'espoir de ses parents de pouvoir le voir ce jour-là tient désormais en une lettre. Une demande exceptionnelle pour voir leur fils ce jour-là adressée au juge des enfants il y a quelques jours.